

Deuxième session
Genève, 15-26 juillet 2002

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
DES PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA
LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES
QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT
DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME
FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

1. Le Groupe d'experts gouvernementaux des Parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination a tenu sa deuxième session à Genève du 15 au 26 juillet 2002.
2. La session a été ouverte le 15 juillet 2002 par le Président désigné de la réunion annuelle des Parties à la Convention prévue pour les 12 et 13 décembre 2002, l'Ambassadeur de l'Inde, M. Rakesh Sood. Les séances ultérieures ont été présidées par deux coordonnateurs chargés l'un de la question des restes explosifs des guerres – l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Chris Sanders – et l'autre de la question des mines autres que les mines antipersonnel – le représentant de la Bulgarie, M. Peter Kolarov. M. Vladimir Bogomolov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Département des affaires de désarmement, a fait office de Secrétaire du Groupe.
3. Le Groupe a confirmé l'ordre du jour (CCW/GGE/I/1), tel qu'il avait été adopté le 21 mai 2002 à la 1^{re} séance plénière de la première session, et le règlement intérieur, tel qu'il avait été adopté et appliqué à la deuxième Conférence d'examen et adopté par cette dernière (CCW/CONF.II/PC.1/1, avec des modifications faites oralement), et a adopté le projet de programme de travail (CCW/GGE/II/INF.1).
4. Les Parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux du Groupe: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie et Yougoslavie.

5. Les États signataires dont le nom suit ont également participé aux travaux du Groupe: Égypte, Maroc, Nigéria, Soudan et Turquie.

6. Les États dont le nom suit, qui ne sont pas Parties à la Convention, ont participé aux travaux du Groupe en qualité d'observateurs: Angola, Arabie saoudite, Éthiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Qatar, République dominicaine, Singapour, Sri Lanka, Venezuela et Yémen.

7. Des représentants du Service de l'action antimine de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont pris part aux travaux du Groupe.

8. Des représentants du Centre international de Genève pour le déminage humanitaire, de Handicap International, de Human Rights Watch, de Landmine Action (Royaume-Uni) et de Action Mines Canada ont également pris part aux travaux du Groupe.

9. Le Groupe a examiné la question de la participation à ses travaux, notamment celle d'organes de l'ONU, d'institutions spécialisées et d'autres organismes, d'organisations non gouvernementales et de spécialistes, et est convenu de mener ses activités dans la plus grande transparence possible.

10. Le Groupe a tenu trois séances plénières. Conformément au programme de travail, le Groupe a examiné les questions suivantes: a) Restes explosifs des guerres (champ d'application, caractère suffisant ou non du droit international humanitaire en vigueur, améliorations techniques et autres mesures, avertissement des populations civiles, enlèvement des restes explosifs des guerres, communication prompte des renseignements requis pour faciliter cet enlèvement, problèmes connexes et responsabilités et assistance et coopération après les conflits); b) Mines autres que les mines antipersonnel (aspects humanitaires, aspects juridiques, mesures techniques et autres, définitions et futurs travaux). Conformément à l'une des décisions prises par les Parties à la deuxième Conférence d'examen (CCW/CONF.II/2), une des séances a été consacrée, sous la présidence de l'Ambassadeur Rakesh Sood, à l'examen des solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention.

11. Au cours de la session, le Groupe d'experts gouvernementaux a examiné les documents de travail (CCW/GGE/II/WP.1 à 22) énumérés sur la liste figurant en annexe. Ces documents sont disponibles dans les langues officielles de l'ONU par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://www.ods.unog.ch>).

12. Le Groupe a tenu quatre réunions d'experts militaires au cours de la session, deux sous la présidence du colonel Erwin Dahinden, de la Suisse, pour traiter la question des restes explosifs des guerres, et deux sous la présidence de M. Paul Ellis, du Centre international de Genève pour le déminage humanitaire, pour traiter des mines autres que les mines antipersonnel.

13. Des exposés ont été faits par les délégations de la Fédération de Russie (Moyens de régler le problème des mines autres que les mines antipersonnel) et des États-Unis d'Amérique (Informations sur les mesures techniques relatives aux mines antivéhicule: détectabilité, autodestruction, autoneutralisation et autodésactivation) ainsi que par M. John Flanagan du Service de l'action antimine de l'ONU (Mines antivéhicule – Leçons tirées d'opérations sur

le terrain), M. David Taylor de Landmine Action (Neutralisation des explosifs et munitions; Renseignements sur le terrain), M. Adrian Wilkinson du Centre international de Genève pour le déminage humanitaire (Informations de base sur les dispositifs antimanipulation) et M. Christopher John Greenwood (Questions juridiques concernant les restes explosifs des guerres).

14. À la 3^e séance plénière, le 26 juillet 2002, le Groupe d'experts gouvernementaux a adopté son projet de rapport d'activité de sa deuxième session, contenu dans le document CCW/GGE/II/CRP.1, avec des modifications faites oralement. Le rapport d'activité est publié sous la cote CCW/GGE/II/1.

Annexe

**LISTE DE DOCUMENTS DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
DEUXIÈME SESSION
(15-26 JUILLET 2002)**

Cote	Titre	Pays/organisations
CCW/GGE/II/WP.1	Questions essentielles concernant les restes explosifs des guerres, présentées par le Coordonnateur	Coordonnateur pour les restes explosifs des guerres
CCW/GGE/II/WP.2 (pas de version électronique disponible)	Éléments du débat sur la question des mines autres que les mines antipersonnel, à examiner lors de la deuxième session du Groupe d'experts gouvernementaux (Genève, 15-26 juillet 2002)	Coordonnateur pour les mines antivéhicule
CCW/GGE/II/WP.3	Éléments d'un document de l'Union européenne sur les mines antivéhicule	Union européenne
CCW/GGE/II/WP.4	Aperçu des questions et problèmes concernant les restes explosifs de guerre	Canada
CCW/GGE/II/WP.5 et Add.1	Document de réflexion sur la question des mines autres que les mines antipersonnel, présenté à la deuxième session (juillet 2002) du Groupe d'experts gouvernementaux: Dispositifs de mise à feu sensibles	Allemagne
CCW/GGE/II/WP.6	Améliorations techniques des sous-munitions	France
CCW/GGE/II/WP.7	Documents de travail sur le respect des dispositions	Président
CCW/GGE/II/WP.8	Restes explosifs de guerre	CICR
CCW/GGE/II/WP.9	Les mines antivéhicule et leurs effets sur l'aide humanitaire et les populations civiles	CICR
CCW/GGE/II/WP.10	Groupe d'experts gouvernementaux sur les restes explosifs des guerres Neutralisation des explosifs et munitions	Landmine Action
CCW/GGE/II/WP.11	Groupe d'experts gouvernementaux sur les restes explosifs des guerres Renseignements nécessaires sur le terrain	Landmine Action
CCW/GGE/II/WP.12	Liste de sujets pouvant être examinés, portant sur les mines autres que les mines antipersonnel	Coordonnateur pour les mines antivéhicule
CCW/GGE/II/WP.13	Restes explosifs des guerres – Leçons tirées d'opérations sur le terrain	Service de l'action antimine de l'ONU
CCW/GGE/II/WP.14	Restes explosifs des guerres – Leçons tirées d'opérations sur le terrain	Service de l'action antimine de l'ONU
CCW/GGE/II/WP.15	Restes explosifs des guerres	Fédération de Russie
CCW/GGE/II/WP.16	Document de réflexion sur la question des mines autres que les mines antipersonnel: dispositifs de mise à feu sensibles	Roumanie

Cote	Titre	Pays/organisations
CCW/GGE/II/WP.17 et Corr.1	Document de travail sur certains aspects techniques de la question des mines antivéhicule	Chine
CCW/GGE/II/WP.18	Restrictions applicables aux mines antivéhicule qui sont actuellement prévues par le droit international	Coordonnateur
CCW/GGE/II/WP.19	Informations nécessaires sur les restes explosifs des guerres – Procédure de mise hors d'état de fonctionner pendant les opérations de déminage humanitaire	Coordonnateur
CCW/GGE/II/WP.20	Document de travail sur les améliorations techniques à apporter aux munitions pour éviter ou réduire les restes explosifs de guerre	Chine et Fédération de Russie
CCW/GGE/II/WP.21	Informations sur les mesures techniques relatives aux mines antivéhicule: détectabilité, autodestruction, autoneutralisation et autodésactivation	États-Unis d'Amérique
CCW/GGE/II/WP.22	Pertinence du principe de précaution en cas d'attaque, dans le contexte des restes explosifs des guerres	Suède
CCW/GGE/II/INF.1 anglais seulement (pas de version électronique disponible)	Projet de programme de travail	Président
CCW/GGE/II/INF.2	Lettre aux experts militaires qui participent aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des Parties à la Convention sur certaines armes classiques, au sujet des réunions les concernant sur la question des restes explosifs de guerre – Proposition de programme de travail et ordre du jour provisoire	Suisse
CCW/GGE/II/INF.3 anglais, espagnol et français seulement	Liste des participants	Secrétariat

Pour toutes questions techniques sur la procédure à suivre pour obtenir les documents susmentionnés, contacter directement le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, par téléphone [(+41.22).917.60.55] ou par courrier électronique (ods_unog@unog.ch).
